



**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

*LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ*

<p align="center"><b>COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021 à 20 heures</b></p>
<p align="center"><b>COMPTE RENDU AFFICHAGE</b> <b>Séance du Conseil Municipal</b></p>

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 19 janvier 2021**, s'est réuni le **lundi 25 janvier 2021 à 20 heures**, sous la présidence de M. Pierre **GUITTON**, Maire, et au **Centre Théodore Botrel – rue du Révérend Père Janvier de Saint-Méen-le-Grand (changement de lieu du fait de la crise sanitaire COVID-19)**

**PRÉSENTS.ES :** M. Pierre **GUITTON**, Maire, M. Philippe **CHEVREL**, Mme Annette **LELU**, M. Michel **GLOTIN**, Mme Laurence **FLEURY**, M. Philippe **CARISSAN**, Mme Jocelyne **DELACOUR**, M. Claude **VILLAUME**, **Adjoint.es au Maire**, Mme Béatrice **MOREL**, M Yves **RIO**, M. Christian **DENIEL**, **conseillers.ère municipaux.ale délégués.ée**  
Mme Odile **CHEMIN-VAUGON**, M. Robert **CHEVALIER**, M. Didier **VITRE**, Mme Sylvie **COMMUNIER**, M. Alain **PERCEVAULT**, Mme Laura **ONFROY**, M. Yann **GUÉRANDEL**, Mme Laurence **GAREL**, M. David **FUR**, Mme Alexandra **VETEL**, M. Pierre **PAYOU** **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTE REPRÉSENTÉE :**  
Mme Valérie **BOISGERAULT** a donné procuration à Mme Sylvie **COMMUNIER**

**ABSENTS.ES EXCUSÉS.ÉES :**  
Mme Anne **DIVET**, M. Michel **ROUVRAIS**, Mme Françoise **BEKONO**,  
Mme Marie-Hélène **LE PAPE**

M. Alain **PERCEVAULT** a été désigné secrétaire de séance.

Séance ouverte à **20 h 10** - Séance close à **22 h**



**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

## **ORDRE DU JOUR**

### **Dossier présenté par Mme Annette LELU, adjointe au Maire**

#### **Délibération n° 2021-2-1**

Versement subvention exceptionnelle à l'association Sporting Club Mévennais (S.C.M.) pour les animations escalades prévues les 22 février 2021 et 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire**

#### **Délibération n° 2021/3-2**

Rachat minoré du véhicule RENAULT MASTER type minibus aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH actuel à la société TRAFIC COMMUNICATION (VISIOCOM) et renouvellement opération pour un véhicule neuf type minibus 9 places PEUGEOT EXPERT.

### **Dossier présenté par M. Philippe CARISSAN, adjoint au Maire**

#### **Délibération n° 2021/4-3**

Transfert de propriété de parties parcelles situées résidence « Le parc » à Saint-Méen-le-Grand entre la commune de Saint-Méen-le-Grand et Espacil Habitat.

### **Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire**

#### **Délibération n° 2021/5-4**

Approbation du tracé proposé par le Département 35 dans le cadre des études d'avant-projet et projet de l'aménagement de la voie verte n° 6 entre Iffendic et Saint-Méen-le-Grand.

### **Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, adjoint au Maire**

#### **Délibération n° 2021/6-5**

Approbation convention entre la commune de Saint-Méen-le-Grand et le Département 35 relative à l'aménagement de la route départementale n° 3166 en agglomération rue du Général Grosbon/ rue de la Croix du passage (aménagement du carrefour).

### **Dossier présenté par Mme Laurence FLEURY, adjointe au Maire**

#### **Délibération n° 2021/7-6**

Modification des horaires des écoles publiques pour la rentrée 2021/2022.

### **Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire**

#### **Délibération n° 2021/8-7**

Création de poste de catégorie B – spécialité restauration collective.

→ *Tenue de la séance au Centre Théodore Botrel dans le cadre de l'urgence sanitaire.*

→ *Séance publique (présence de M. Georges K'OUAS correspondant Ouest France et Hebdomadaire d'Armor – pas de public)*

→ *Quorum atteint.*



## SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Dossier présenté par Mme Annette LELU, adjointe au Maire

### Délibération n° 2021-2-1

Versement subvention exceptionnelle à l'association Sporting Club Mévençais (S.C.M.) pour les animations escalades prévues les 22 février 2021 et 1<sup>er</sup> mars 2021.

**VU** la demande du 16 décembre 2020 de l'association Sporting Club Mévençais (S.C.M.) pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre des animations escalades dans la nouvelle salle des sports située 13 rue de la Chapelle Saint-Méen,

**VU** le devis présenté concernant les animations encadrées par le comité territorial 35 Escalade de 1 080,00€ pour les dates prévues durant les vacances scolaires de février 2021 les :

- Lundi 22 février 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour les jeunes
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 14 h à 22 h pour les adultes en soirée

**CONSIDÉRANT** qu'un accord a été donné pour la réservation de la nouvelle salle des sports pour accéder au mur d'escalade aux dates demandées si l'ouverture de cette nouvelle salle est effective,

**VU** l'avis des membres de la commission des finances et travaux du 14 janvier 2021,

**Mme Laurence GAREL ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**DE VOTER** le versement d'une subvention exceptionnelle de l'association Sporting Club Mévençais (S.C.M.) d'un montant de **600 €** pour participer aux animations encadrées par le comité territorial 35 Escalade pour les dates prévues durant les vacances scolaires de février 2021 les :

- Lundi 22 février 2021 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 14 h à 22 h

**après la réalisation des animations en journée pour les jeunes et en soirée pour les adultes**

**DE DIRE** que le crédit sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2021,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

### Délibération n° 2021/3-2

Rachat minoré du véhicule RENAULT MASTER type minibus aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH actuel à la société TRAFIC COMMUNICATION (VISIOCOM) et renouvellement opération pour un véhicule neuf type minibus 9 places PEUGEOT EXPERT.

**VU** la convention passée avec Trafic communication en 2013 pour la mise à disposition d'un minibus aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH, livré en 2014 qui est mis à disposition par la commune à la résidence autonomie « Les Bruyères », établissements pour personnes âgées et à diverses associations,

**CONSIDÉRANT** que la convention conclue avec Trafic Communication (Visiocom) est arrivée à échéance en 2020,

**VU** la réunion du 10 décembre 2020 avec les responsables de la société Trafic Communication pour effectuer un contrôle de ce véhicule,

**VU** le courrier du 11 décembre 2020 de la société Trafic Communication (Visiocom) proposant plusieurs possibilités, à savoir :

- renouvellement de l'opération sur le véhicule actuel,
- rachat sec du véhicule actuel pour un montant de 13.985 € T.T.C



## SAINT-MÉEN-LE-GRAND

- rachat minoré du véhicule actuel pour un montant de 10.800 € H.T.
- restitution du véhicule.

**VU** l'avis des membres de la commission des finances du 14 janvier 2021 et la proposition retenue :

- rachat minoré du véhicule actuel (RENAULT MASTER type minibus aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH) pour 10.800 € H.T. et d'approuver un nouveau contrat de location pour un véhicule type minibus 9 places PEUGEOT EXPERT,

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le rachat minoré du véhicule actuel RENAULT MASTER type minibus aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH pour un montant de 10 800 € H.T. auprès de Trafic communication (Visiocom),

**D'APPROUVER** le contrat de location du véhicule dans le cadre du renouvellement de l'opération pour un véhicule neuf type minibus 9 places PEUGEOT EXPERT pour une durée de 3 ans :

- véhicule neuf, kilométrage illimité, garantie constructeur de 2 ans

**DE PRÉCISER** que ce contrat de location est établi dans le cadre de l'opération « navette gratuite », la société Trafic Communication (Visiocom) dispose d'emplacements publicitaires sur ce nouveau véhicule afin d'en assurer son financement,

**D'APPROUVER** les termes des conventions de mise à disposition entre la commune et les organismes et associations pouvant réserver ces véhicules, à savoir :

- ancien véhicule type minibus 9 places RENAULT MASTER aménagé P.M.R. immatriculé DD-464-VH qui sera propriété de la commune
- ainsi que le nouveau véhicule type minibus 9 places PEUGEOT EXPERT Standard qui sera livré à la commune après le lancement de l'opération « navette gratuite »

**DE DIRE** que le crédit sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2021,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

**Dossier présenté par M. Philippe CARISSAN, adjoint au Maire**

### Délibération n° 2021/4-3

Transfert de propriété de parties parcelles situées résidence « Le parc » à Saint-Méen-le-Grand entre la commune de Saint-Méen-le-Grand et Espacil Habitat.

Monsieur le Maire rappelle que la société Espacil Habitat est propriétaire de 12 maisons situées Résidence « Le Parc » à Saint-Méen-le-Grand.

**VU** le courrier du 19 novembre 2020 d'Espacil Habitat : concernant la proposition d'échange de parcelles résidence du parc entre Espacil Habitat et la commune,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de la vente de ces logements par Espacil Habitat, il est nécessaire de procéder à la parcellisation des terrains de la Résidence « Le Parc » à Saint-Méen-le-Grand,

**CONSIDÉRANT** qu'une cession entre Espacil Habitat et la commune de parties de parcelles doit être réalisée afin de définir les emprises des terrains et des espaces communs constituant de la voie, des espaces verts,

**VU** le plan de la modification du parcellaire cadastral établi le 20 août 2020 desdits terrains,

**VU** l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques – division France Domaine du 9 décembre 2020, fixant à 5,00 € le m<sup>2</sup> des emprises à transférer entre la commune et Espacil Habitat,

**VU** l'avis des membres de la commission des finances et travaux du 14 janvier 2021,



**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité,**

**D'APPROUVER** le transfert de propriété de la commune à ESPACIL HABITAT des parcelles suivantes (transfert de propriété - voirie et espaces verts) :

- Section AE n° 664	contenance 1 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 665	contenance 22 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 660	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 659	contenance 56 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 661	contenance 60 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 662	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 663	contenance 1 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>150 m<sup>2</sup></b>

pour une superficie totale de **150 m<sup>2</sup>**. **Le prix de vente est de 750,00 €.**

**D'APPROUVER** le transfert de propriété d'ESPACIL HABITAT à la commune des parcelles suivantes (*transfert de propriété – délaissés de terrains*) :

- Section AE n° 647	contenance 3 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 651	contenance 2 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 655	contenance 2 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>7 m<sup>2</sup></b>

pour une superficie totale de **7 m<sup>2</sup>**. **Le prix de vente est de 35,00 €.**

**DE DIRE** que le prix sera payé par ESPACIL HABITAT par compensation à concurrence de **35,00 €** suite à la vente des parcelles par la commune à ESPACIL HABITAT, à savoir :

- Section AE n° 664	contenance 1 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 665	contenance 22 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 660	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 659	contenance 56 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 661	contenance 60 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 662	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 663	contenance 1 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>150 m<sup>2</sup></b>

**et pour partie comptant à concurrence de 715,00 €.**

**DE DIRE** que le prix de vente sera versé par compensation par la commune suite à la vente des parcelles à ESPACIL HABITAT (*transfert de propriété – délaissés de terrains*),

**DE DÉCLASSER** les parcelles cédées par la commune à ESPACIL HABITAT **et DE DÉSAFFECTER ces parcelles à l'usage du public**

- Section AE n° 664	contenance 1 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 665	contenance 22 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 660	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 659	contenance 56 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 661	contenance 60 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 662	contenance 5 m <sup>2</sup>
- Section AE n° 663	contenance 1 m <sup>2</sup>



## SAINT-MÉEN-LE-GRAND

**DE DIRE** que les parcelles transférées par la commune à Espacil Habitat désignées ci-dessus sont intégrées dans le domaine privé et ne font plus partie du domaine public de la commune,

**DE DIRE** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge en totalité par Espacil Habitat,

**DE PRÉCISER** que la rédaction de l'acte notarié est confiée à Maître COLAS-ROLLAND Émilie, notaire à Saint-Méen-le-Grand,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents s'y rapportant,

**Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire**

### Délibération n° 2021/5-4

Approbation du tracé proposé par le Département 35 dans le cadre des études d'avant-projet et projet de l'aménagement de la voie verte n° 6 entre Iffendic et Saint-Méen-le-Grand.

**Monsieur le Maire** rappelle les différentes réunions concernant le tracé et les aménagements prévus dans le cadre de la vélo-route de la voie verte V3 et V6,

**VU** le courrier du 21 octobre 2019 sollicitant le département 35 afin de réaliser une étude globale et technique de la V6 sur le territoire de la commune de Saint-Méen-le-Grand et le projet de liaison cyclable vers la commune de Le Crouais pour la voie verte V3,

**VU** la réunion du 3 novembre 2020 animée par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande en présence des élus et les représentants du département 35,

**VU** le projet de convention présenté par le département 35 ainsi que les plans où figurent les propositions de tracé de la V6 (7a et 7b) pour la réalisation des études d'avant-projet et projet de l'aménagement de la voie verte entre Iffendic et Saint-Méen-le-Grand qui prévoit :

- **Département 35** : assure assistance technique pour la réalisation études d'avant-projet et projet financés par le département 35 (base estimation calculée par rapport au coût le plus élevé des travaux soit 10 % de l'estimation des aménagements : **51 200 € H.T. )**
  - **au vu des estimations sommaires comprises entre 237 400 € H.T. et 512 000 € H.T. selon les tracés retenus**
- **Commune de Saint-Méen-le-Grand** : maître d'ouvrage concernant les aménagements de la voie verte n° 6 sur la section située sur son territoire (voie verte n° 6 : Iffendic – Saint-Gonlay – Saint-Maugan – Muël – Gaël – Saint-Onen-la-Chapelle – Saint-Méen-le-Grand)

**VU** l'avis des membres de la commission des finances du 14 janvier 2021,

**VU** le projet du tracé figurant sur le plan 7A proposé par le Département 35,

**CONSIDÉRANT** que des précisions doivent être apportées quant aux estimations des travaux du fait que la commune sera maître d'ouvrage,

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le tracé proposé par le Département 35 dans le cadre des études d'avant-projet et projet de l'aménagement de la voie verte n° 6 entre Iffendic et Saint-Méen-le-Grand figurant sur le plan 7 A,



**DE PRÉCISER** qu'une nouvelle délibération sera prise pour l'approbation de la convention à passer entre la commune et le Département 35 concernant notamment le coût des travaux d'aménagement de la voie verte n° 6 entre Iffendic et Saint-Méen-le-Grand,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents s'y rapportant,

**Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, adjoint au Maire**

**Délibération n° 2021/6-5**

Approbation convention entre la commune de Saint-Méen-le-Grand et le Département 35 relative à l'aménagement de la route départementale n° 3166 en agglomération rue du Général Grosbon/ rue de la Croix du passage (aménagement du carrefour).

**VU** l'opération d'aménagement du carrefour du Général Grosbon/ rue de la Croix du Passage et rue Maurice,

**VU** la délibération n° 2020/84-8 du 16 novembre 2020 approuvant le montant du programme de cette opération, hors travaux liés à l'éclairage public, à hauteur de 515 000,00 € H.T, soit **618 000,00 € T.T.C.**

**CONSIDÉRANT** que la rue du Général Grosbon est une voie départementale et le département 35 participe en partie pour l'aménagement dudit carrefour,

**VU** la convention présentée par le département 35 relative à l'aménagement de la route départementale n° 3166 en agglomération rue du Général Grosbon/rue de la Croix du passage pour l'aménagement du carrefour :

- participation financière du département 35 - 68 100 € montant maximal (10 € HT le m<sup>2</sup> travaux couche de roulement et reprise structure)
- durée de la convention 10 ans,

**VU** l'avis des membres de la commission des finances du 14 janvier 2021,

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** la convention entre la commune de Saint-Méen-le-Grand et le Département 35 relative à l'aménagement de la route départementale n° 3166 en agglomération rue du Général Grosbon/ rue de la Croix du passage (aménagement du carrefour - 68 100 € montant maximal - 10 € HT le m<sup>2</sup> travaux couche de roulement et reprise structure),

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

**Dossier présenté par Mme Laurence FLEURY, adjointe au Maire**

**Délibération n° 2021/7-6**

Modification des horaires des écoles publiques pour la rentrée 2021/2022.

**VU** le code de l'éducation et notamment l'article D.521-10 et l'article D.521-12 modifié par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

**VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**VU** la réforme des rythmes scolaires qui a pris effet à la rentrée scolaire 2014/2015,

**VU** la délibération n° 2019/72-11 du 4 novembre 2019 maintenant les horaires des écoles publiques pour la rentrée 2020-2021 pour un an et approuvant le renouvellement de PeDT 2020 -2023,



## SAINT-MÉEN-LE-GRAND

**CONSIDÉRANT** qu'une décision doit être prise pour la modification éventuelle des horaires publics pour la prochaine rentrée 2021-2022 avant le 5 février 2021,

**VU** les courriers du 16 octobre 2020 et du 3 novembre 2020 de l'Académie de Rennes concernant la décision pour la modification éventuelle des horaires des écoles publiques pour la rentrée de 2021,

**VU** la réflexion partenariale dans le cadre de la modification éventuelle des horaires des écoles publiques pour la rentrée 2021,

**VU** le questionnaire transmis aux familles et aux enfants quant au maintien de la semaine scolaire à 4,5 et le maintien des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.),

**VU** le tableau d'analyse des réponses concernant le maintien ou non pour la semaine d'école à 4,5 et le maintien ou non des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.),

**VU** la réunion du 5 janvier 2021 avec les enseignants de l'école primaire publique S. et R. Grison sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022,

**VU** l'avis des membres de la commission « enfance et jeunesse » du 11 janvier 2021 et l'avis des membres de la commission des finances et travaux du 14 janvier 2021,

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**DE DÉCIDER de MODIFIER** les horaires des écoles publiques pour la rentrée 2021/2022 conformément aux annexes « volet de la collectivité » D2-4 - semaine dérogoire D2-4-1 sur 8 demi-journées dont 4 matinées soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et D2-4-3 – avis conseil d'école ; à savoir :

- **retour à la semaine scolaire de 4 jours**
- **Horaires** : 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h sur 4 jours

**DE DIRE** que les animations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ne seront plus proposées aux élèves des écoles publiques à partir de la rentrée 2021/2022

**D'APPROUVER** le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PeDT) à partir de la rentrée 2021/2022 comprenant notamment :

**des activités à proposer le mercredi dans le cadre du projet Éducatif de Territoire (PeDT) dans le cadre du plan « Mercredi »**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

**Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire**

**Délibération n° 2021/8-7**

Création de poste de catégorie B – spécialité restauration collective.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**VU** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** l'opération de construction d'une cuisine centrale et d'une nouvelle salle de restauration au sein du complexe polyvalent,





## SAINT-MÉEN-LE-GRAND

**VU** la nouvelle organisation et le fonctionnement à prévoir pour la mise en œuvre de la nouvelle cuisine centrale et l'accueil des élèves pour déjeuner dans la nouvelle salle de restauration ainsi que la livraison des repas dans l'ancien restaurant scolaire qui sera un office et accueillera aussi des élèves pour déjeuner,

**CONSIDÉRANT** que la création d'un poste de chef de cuisine pourra répondre aux attentes pour assurer la future organisation,

**VU** la saisine du Comité Technique Local Commun,

**VU** l'état des emplois actuel,

**Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**DE CRÉER** un poste de catégorie B dans le cadre des emplois de chef de cuisine (technicien territorial), spécialité restauration collective à temps complet,

**DE METTRE à JOUR** l'état des emplois pour l'année 2021,

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits dans le budget de la commune pour les exercices concernés,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant,

Questions diverses.

<b>DÉCISIONS PRISES depuis le 14 décembre 2020 et le 14 janvier 2021</b>
--

Liste des décisions prises en application de la délibération n° 2020/25-3 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant des délégations à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**1) Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) :**

- Parcelle cadastrée section B n° 885 située 2 rue des Châtaigniers (non bâti 508 m<sup>2</sup>)
- Parcelle cadastrée section AD n° 610 située 15 avenue du maréchal Foch (bâti de 20 m<sup>2</sup>)
- Parcelle cadastrée section AH n° 770 située 72 T rue de Merdrignac (bâti 735 m<sup>2</sup>)

**2) CONTRATS – CONVENTIONS :**

**3) DIVERSES COMMANDES :**

Questions diverses.

Plus de questions particulières – Séance close à 22 h.

Bon pour affichage et site Internet

Le Maire,

Pierre GUITTON,